

PROFESSION DE FOI POUR LE SCRUTIN DU 4 DECEMBRE 2014

Cher(e)s collègues administratrices et administrateurs civil(e)s,

Le 4 décembre 2014, toutes les instances des trois fonctions publiques représentant le personnel seront renouvelées. Vous serez notamment invité(e)s à élire, pour quatre ans, vos représentants à la commission administrative paritaire interministérielle (CAPI) des administrateurs civils, et aux CAP ministérielles.

Vos représentant(e)s, qui examinent les décisions statutaires intéressant plus de 2 500 AC, sont des relais essentiels entre les préoccupations statutaires d'un corps interministériel et sa gestion ministérielle.

La CAPI constitue le lieu privilégié de dialogue interministériel sur la gestion du corps et ses problèmes spécifiques.

Nos combats

Les AC appartiennent à un corps « issu de l'X et de l'ENA » donc A+. Ils doivent être gérés et rémunérés dans des conditions similaires.

L'USAC-CGC dénonce dans les instances représentatives **les insuffisances de la gestion interministérielle du corps** ainsi que des dispositions statutaires qui en font **le "parent pauvre" de la haute fonction publiqu**e. Qu'il s'agisse de l'indice terminal, d'une mobilité mal gérée par les DRH, ou de l'absence de gestion des 3èmes parties de carrière, elle se bat pour que les conditions d'accès au grade d'administrateur général (GRAF) soient équitables et pour que les promotions soient indépendantes de l'appartenance politique.

Sans étaler sur la place publique des contentieux quelquefois nécessaires, l'USAC-CGC mène une action syndicale constante et opiniâtre, privilégiant toujours la négociation au conflit, mais n'hésitant pas si nécessaire à s'impliquer dans des actions revendicatives fortes.

Elle a été récemment confirmée dans la plupart de ses analyses et revendications par les auteurs du rapport sur « l'Encadrement supérieur et dirigeant de l'État » de juillet 2014 (consultable sur http://www.usac.fr) qui suggèrent d'instaurer un chef de corps pour les administrateurs – là où l'USAC-CGC demande en outre, depuis longtemps, la création d'une structure de type « conseil général du corps ».

Mieux valoriser l'expérience des administrateurs civils

Bien avant ce rapport, vos élus de l'USAC- CGC ont dénoncé l'évolution de la pyramide des âges et les difficultés, parfois insurmontables, des collègues confrontés à la "troisième carrière", et, bien avant ce rapport, l'absence d'action des gestionnaires de ressources humaines pour y remédier.

• L'USAC-CGC propose en particulier **des mesures actives de formation** pour que les administrateurs civils puissent servir dans des domaines où ils excellent (gestion de projet) ou pourraient exceller (questions européennes ou internationales).

Voter USAC-CGC cela signifie:

- Continuer le combat pour l'équilibre de traitement entre les différents corps d'encadrement supérieur type A+,
- Défendre la carrière des administrateurs civils et leurs débouchés dans un contexte de réduction du nombre de postes, notamment d'avancement, de plus en plus ouvert aux autres corps,
- Faire progresser la mixité femmes hommes dans les emplois de direction,
- Vouloir une gestion pensée (réflexion sur la situation des seniors et des juniors), transparente et attractive (l'USAC – CGC réclame l'amélioration des carrières et des rémunérations et un alignement entre tous les ministères pour ne pas bloquer les mobilités), déontologique (respect du quota d'AC pour les emplois de direction, régulation des intérims et autres préfiguration de restructurations qui laissent de trop nombreux d'entre nous sur la touche),
- Augmenter la rémunération des agents du corps, la hors échelle B bis étant insuffisante pour l'ensemble du corps, les échelons supérieurs annoncés ne l'étant pas pour l'ensemble du corps,
- Créer un échelon supplémentaire pour les AC de classe normale,
- Intégrer les primes dans le calcul de la retraite.

Au-delà, l'USAC-CGC est et restera fidèle à ses valeurs :

- Un service public neutre, et donc, pour les Administrateurs, la garantie d'un déroulement de carrière permettant de progresser vers des emplois de débouché sans passer nécessairement par la case « cabinet »; l'USAC n'a jamais pris position pour un parti et n'a jamais boycotté des réunions pour des raisons idéologiques, mais uniquement lorsqu'elle estimait que ses demandes étaient systématiquement traitées par le mépris.
- La défense de notre métier de matière éthique et humaine, par exemple pour qu'un traitement individualisé soit systématiquement offert aux collègues connaissant des difficultés de parcours et, s'il le faut, en les accompagnant devant les tribunaux.
- Une parole libre à porter dans toutes les instances. Choisir d'élire les candidats de l'USAC-CGC à la CAPI, c'est aussi faire entendre votre parole au Conseil supérieur de la fonction publique chaque fois que le sujet en discussion concerne notre corps ou bien au conseil d'administration de l'ENA.
- Une représentation apolitique, indépendante, pragmatique, professionnelle et désintéressée.

LE 4 DECEMBRE, VOTEZ ET FAITES VOTER USAC-CGC

La représentation du personnel comprendra désormais un représentant titulaire pour le grade d'administrateur général, neuf représentants titulaires pour le grade d'administrateur civil hors classe et trois représentants titulaires pour le grade d'administrateur civil.